

Règlement du concours “Tryangle Website Easter Egg Hunt”

Article 1 - Organisateur du concours

L'organisateur est Tryangle Happiness & Wellbeing at Work (www.tryangle.be).

Article 2 - Durée du concours

Le concours se déroule du 19 mai 2022 à 12h00 au 30 mai 2022 à 23h59. La sélection des lauréats et la cérémonie de remise des prix auront lieu le mardi 31 mai 2022.

Article 3 - Conditions d'éligibilité au concours

- Le concours est ouvert à toute personne physique majeure ayant une adresse physique en Belgique (pour recevoir le prix physique).
- L'organisateur ne peut pas participer lui-même au concours.

Article 4 - Conditions de participation

- Inscrivez-vous avec un code correct en utilisant le formulaire sur <http://eepurl.com/c8xd7v>.
- Une personne qui souhaite participer plusieurs fois en envoyant plusieurs codes, en utilisant à chaque fois une adresse électronique différente, ne peut être déclarée gagnante qu'une seule fois et ne peut donc gagner qu'un seul prix (pour le premier code qu'elle envoie et dont elle est le premier trouveur).

Article 5 - Attribution des prix

- Sur le site web www.tryangle.be, on trouve 5 codes uniques sur différentes pages web : 3 sur des pages néerlandaises, 1 sur une page française et 1 sur une page anglaise.
- Chaque participant individuel qui envoie un code complètement correct via le formulaire est éligible pour le concours.
- Un code incorrect (dû à une erreur de frappe dans le texte ou à l'absence de certaines lettres ou chiffres) ne sera pas considéré comme une entrée correcte.
- L'envoi de codes par e-mail ou sur les canaux de médias sociaux ne sera pas pris en compte.
- A la fin du concours, pour chacun des 5 codes, la première personne à l'avoir "réclamé" (= en fonction de l'heure exacte d'inscription via le formulaire de participation) sera contrôlée. L'horodatage dans le système Mailchimp détermine sans ambiguïté pour chaque code qui l'a envoyé en premier et qui sera le gagnant pour ce code.
- Ainsi, au total (maximum) 5 gagnants seront désignés qui recevront chacun une surprise Tryangle comme prix.

Article 6 - Annonce des lauréats et remise des prix

- Le mardi 31 mai 2022, les gagnants seront annoncés sur les canaux de médias sociaux de Tryangle. Les gagnants seront personnellement informés avant l'annonce par nos canaux sociaux via l'adresse e-mail qu'ils ont utilisée pour participer.
- Les personnes qui n'ont pas réagi après 48 heures pour accepter leur prix et fournir leur adresse (pour envoyer le prix) renoncent à leur prix, après quoi un nouveau gagnant pour ce code sera déterminé (c'est-à-dire le deuxième enregistrement le plus rapide réclamant ce code).
- Une même personne ne peut gagner qu'un seul prix, même si elle participe via plusieurs adresses e-mail ou pour plusieurs codes.
- Chaque prix attribué est nominatif et ne peut être échangé contre un autre produit ou service.
- Si un code n'est pas trouvé et réclamé avant la fin du concours, il n'y aura pas de gagnant pour ce code.

Article 7 - Conditions générales du concours

Le concours " Tryangle Website Easter Egg Hunt" est gratuit et est organisé pour la période du 19 mai 2022 12h00 au 30 mai 2022 23h59. La participation en dehors de ces dates ne sera pas prise en compte. Chaque participant peut participer plusieurs fois, mais un seul prix par personne sera attribué (sur la base du premier code qu'il a envoyé et pour lequel il était le premier participant). L'organisateur se réserve le droit d'exclure les participants qui porteraient atteinte à l'esprit du concours.

Article 8 - Raccordement et utilisation

Les organisateurs ne sont pas responsables de l'utilisation abusive de l'accès à l'internet, de la réception de documents, de matériel ou de toute autre connexion technique empêchant le bon déroulement du concours. La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation de l'ensemble des éléments suivants les caractéristiques et les limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, récupérer ou transmettre des informations. L'absence de la protection de certaines données contre d'éventuels détournements et le risque de contamination par les virus qui circulent sur le réseau n'engagent pas la responsabilité des organisateurs.

Article 10 - Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation du règlement, disponible sur le site web. www.tryangle.be pendant toute la durée du concours. Tout manque d'information ou toute fausse déclaration d'identité ou d'adresse entraînera automatiquement entraîner l'élimination du participant de la compétition. Les organisateurs se réservent le droit pour vérifier l'exactitude des informations fournies par les participants.

Artikel 11 - Incidenten - Aansprakelijkheid

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de modifier, de reporter, d'écourter ou de prolonger le concours si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent. Elle ne peut en être tenue pour responsable. Les organisateurs peuvent communiquer ces changements par tout moyen approprié. En aucun cas, les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables de tout préjudice matériel ou physique subi par un participant ou un tiers du fait de sa participation au concours.

Article 12 - Règlement des litiges

Toute réclamation doit être adressée par écrit à l'un des organisateurs, par courrier électronique, au plus tard dans le délai de 15 jours. mois après l'annonce des gagnants le 31 mai 2022. En cas de litige, les parties tenteront de résoudre leur différend à l'amiable. Sinon, tous les litiges ou les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par les organisateurs, et la décision est définitive. Toute participation au concours implique la pleine acceptation du présent règlement. Tout autre informations peuvent être obtenues par courrier électronique à l'adresse info@tryangle.be.

Article 13 - Site web

Le concours "Tryangle Website Easter Egg Hunt" est organisé sur les pages du site www.tryangle.be.